



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accompagnement des associations face l'épidémie

Question au Gouvernement n° 2798

Texte de la question

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS FACE À L'ÉPIDÉMIE

M. le président. La parole est à Mme Michèle Peyron.

Mme Michèle Peyron. Il nous est tous difficile de prendre la parole ce matin, alors que notre pays fait face à une crise sanitaire, mais il est de notre responsabilité de parlementaires d'accompagner le Gouvernement. Je m'exprime aujourd'hui à deux voix : je souhaite associer à mes propos mon collègue Mickaël Nogal qui, avec le groupe La République en marche, œuvre en tant que référent pour les enjeux du Covid-19. Nous diffusons des informations relatives à cette crise auprès de nos collègues, dans leurs circonscriptions, et nous nous tenons à la disposition de tous.

Je tiens avant tout à saluer les personnels soignants du secteur public et du secteur privé, qui se donnent sans retenue depuis de nombreux jours. Enfin, je tiens à témoigner mon plus grand soutien à nos collègues touchés directement ou indirectement par la maladie.

Ma question s'adresse à M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Le Président de la République et le Premier ministre ont annoncé différentes mesures visant à soutenir l'économie et les entreprises : report des charges et des échéances bancaires, suspension des loyers et des factures, décalage du paiement des impôts et des cotisations sociales pour les plus petites entreprises, généralisation du chômage partiel avec prise en charge des rémunérations par l'État à hauteur de 80 %, voire de 100 % pour les salariés payés au SMIC.

Les associations sont, elles aussi, touchées directement par l'épidémie et par les mesures décidées par le Gouvernement pour protéger la population. Nous ne devons pas oublier qu'elles représentent 10 % du PIB et 1,8 million d'emplois. Elles agissent quotidiennement auprès des personnes les plus vulnérables et sont au fondement de la solidarité – solidarité d'autant plus primordiale et nécessaire dans la période que nous traversons. Monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous confirmer que les associations bénéficieront de ces mesures, au même titre que les entreprises ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Comme vient de le souligner le Premier ministre, les moments de crise agissent comme des révélateurs. À cet égard, je tiens à saluer les témoignages de solidarité et le besoin de lien qu'expriment les Français, qu'ils se traduisent par des applaudissements depuis les balcons à vingt heures ou par le désir de venir en aide et de se rendre utiles. Nous avons besoin des associations pour cela, car elles remplissent un rôle social majeur. Dans le contexte actuel, le

social et l'aide aux plus démunis ne sont pas de second ordre par rapport au sanitaire, mais au moins aussi importants. Nous savons en effet que les premières victimes des crises sanitaires peuvent être les personnes les plus vulnérables. C'est pourquoi, en début de semaine, M. Jean-Michel Blanquer et moi-même avons réuni les réseaux associatifs pour faire le point.

Toutes les mesures de soutien aux entreprises annoncées par le Gouvernement sont ouvertes aux associations employeuses : chômage partiel, décalage du paiement des impôts ainsi que des charges sociales, des loyers, des factures d'électricité et de gaz. J'invite les associations qui se posent des questions à consulter le site associations.gouv.fr pour obtenir les informations nécessaires et identifier les contacts auxquels elles doivent s'adresser pour faire valoir leurs droits.

Par ailleurs, certaines associations manquent aujourd'hui de bras. Un tiers des bénévoles réguliers des Restos du cœur ont ainsi plus de 70 ans et sont confinés à leur domicile, étant les plus à risque face à l'épidémie. Il faut donc mobiliser les Français. À la demande du Président de la République et du Premier ministre, nous lancerons dans les prochaines heures un appel pour répondre à la pénurie de bénévoles dont souffrent certains secteurs absolument vitaux pour nombre de nos concitoyens. Une plateforme sera créée pour mettre les associations en relation avec tous ceux qui pourront leur apporter leur aide. Je sais que vous vous mobiliserez pour faire connaître ce dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Peyron](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2798

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mars 2020](#)